

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 11 juin 2018 à 17H30

Conseillers absents excusés : NAVARRO Sophie et DUCROS Claude.

Conseiller absent non excusé : BLANCHARD Jean-Marie.

NAVARRO Sophie a donné procuration à PARIS Laurent.

1. Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24/04/2018 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24/04/2018, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. DECISION MODIFICATIVE budget COMMUNE 2018 :

Budget communal :

Section fonctionnement :

D.F.	C/60612 :	- 2 000,00 €
D.F.	C/6232 :	+ 400,00 €
D.F.	C/6281 :	+ 30,00 €
D.F.	C/6456 :	+ 50,00 €
R.F.	C/7588 :	+ 2 220,00 €
	Total	+ 4 700,00 €

D.F.	C/6188 :	- 2 480,00 €
R.F.	C/758 :	- 2 220,00 €
	Total	+ 4 700,00 €

Section investissement :

D.I.	C/2152-op25 :	- 900,00 €
D.I.	C/21568 :	+ 900,00 €
D.I.	C/21571 :	+ 2 142,00 €
R.I.	C/13251 :	+ 2 142,00 €

3. DECISION MODIFICATIVE budget EAU ASSAINISSEMENT 2018 :

Section fonctionnement :

D.F.	C/618 :	+ 164,00 €
D.F.	C/6811 :	- 164,00 €
R.F.	C/777 :	+ 164,00 €
R.F.	C/7011 :	- 164,00 €

4. IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal les modalités envisagées par la société LUXEL de Pérols dans l'Hérault pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur les parcelles :

Section C numéros 4, 5, 7, 11, 22, 23, 29, au lieu-dit « Les Grands Bois », propriétés de la commune.

Monsieur le maire présente les documents relatifs à cette implantation qui ont été transmis pour information aux membres du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** la société LUXEL à implanter un parc photovoltaïque au sol sur les parcelles : Section C numéros 4, 5, 7, 11, 22, 23, 29, au lieu-dit « Les Grands Bois ».
- **AUTORISENT** monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet notamment la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique.

5. CHARGES DE SCOLARISATION :

Les membres du conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **DECIDENT** de définir les charges de scolarisation pour les communes ne relevant pas du Syndicat Intercommunal Pédagogique de la Vallée de la Tave à deux cent cinq euros (205 €) par élève. Ce tarif correspond aux charges de gestion courante.

6. PROPOSITION CONVENTION ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE AU REMPLACEMENT :

Monsieur le Maire expose qu'il existe auprès du centre de Gestion du Gard un service de remplacement et qu'il est pertinent d'y adhérer.

Le coût de ce service n'est facturé que s'il est utilisé au tarif de : 35€ par mois et par acte d'engagement (délibération du 13 décembre 2005) pour les frais de gestion,

Le salaire toutes charges comprises de l'agent fait l'objet d'un remboursement auprès du CDG30.

Le Maire informe l'assemblée que :

Les collectivités territoriales ou établissements publics peuvent faire appel au service d'assistance au remplacement du CDG 30 lorsqu'elles sont confrontées à l'une des situations suivantes :

- le remplacement d'un agent à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, momentanément indisponible,
- pour assurer des missions temporaires.

Le CDG 30 propose une convention ayant pour objet de définir les conditions générales d'adhésion à cette mission et de simplifier les démarches par une adhésion de principe. En signant cette convention, la collectivité adhérente décide de pouvoir recourir, en tant que de besoin, à sa demande, au service d'assistance au remplacement proposé par le CDG 30.

Il donne lecture du projet de convention

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au Service d'assistance au remplacement proposée par le CDG30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'APPROUVER** la convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, à signer la convention d'adhésion au Service d'assistance au remplacement du CDG 30.

7. SERVITUDE DE PASSAGE POUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N°1037 SISE CHEMIN DE LA BASTIDE D'ENGRAS A POUZILHAC :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que pour permettre l'accès à la voie publique de la parcelle cadastrée section B n°1037 sises chemin de La Bastide d'Engras à Pouzilhac, la commune doit accorder un droit de passage grevant la parcelle cadastrée section B numéro 1005, propriété de la commune au profit de la parcelle cadastrée section B n°1037.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'autoriser le propriétaire à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section B numéro 1005, propriété communale.
- De faire supporter tous les frais afférents à ce dossier aux propriétaires actuels ou à venir.
- D'habiliter Monsieur le Maire à revêtir de sa signature tous les documents nécessaires à cette servitude.
- Que cette autorisation de passage est accordée à titre gratuit, qui va être matérialisée par un acte notarié à la charge des propriétaires actuels ou à venir des parcelles concernées.

8. SUBVENTION ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS DANS LE GARD :

Madame PRAT Dominique, présidente de l'ASP Gard, sollicite notre commune pour une subvention en raison de moyens limités pour le secrétariat, les formations et de fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE :

-De ne pas octroyer de subvention à l'ASP Gard car la commune aide déjà d'autres associations comme le Téléthon, les restaurants du cœur et ne peut malheureusement pas se permettre d'en aider plus.

9. VALIDATION DE LA LISTE DES VOIES NOMMEES ET DES NUMEROTATIONS D'ENTREES DE PROPRIETES :

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le tableau des voies nommées de notre commune qui précise leur classification, dénomination ainsi que le type d'adressage et le nombre de tronçons nécessaires à chacune pour leur numérotation. Il propose aussi la numérotation des entrées de propriété.

Les membres du conseil municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le tableau des voies nommées de la commune, utilisé dans le cadre de la nomination et de la numérotation des propriétés.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Composteur partagé

Il a été gentiment proposé à la commune de disposer d'un composteur partagé.

La crainte que soient déposés dans ce composteur des restes ou déchets qui ne relèveraient pas du compostage et une surveillance régulière n'étant pas possible, les membres du conseil ne souhaitent pas qu'il soit installé sous la responsabilité de la mairie.

2) Entretien des climatiseurs

L'entretien des climatiseurs est nécessaire. Un premier devis est en mairie. Un autre devis sera demandé avant de choisir le prestataire qui assurera cet entretien.

3) ZAC des Sablas

Sur la zone des Sablas (11 ha environ) la CCPU prévoit l'implantation d'une ZAC (zone d'activité commerciale). Un groupe de travail a été créé, tous les élus qui souhaitent y participer sont invités à le faire savoir au secrétariat.

Par ailleurs une réunion sera organisée afin que les projets créés et financés par la CCPU soient présentés dans le détail aux membres du conseil.

4) Evacuation des déchets

En réponse à la motion concernant l'évacuation de certains déchets, le directeur du SICTOMU a signalé notamment que les pneus usagers ne pourront être pris en déchetterie de manière régulière, ils devront être remis au garagiste au moment du changement de pneus.

La récupération de pneus sera éventuellement envisagée lors de la journée de « nettoyage de la garrigue ». Concernant les déchets ménagers la mise en place de récupération au poids n'est pas à l'ordre du jour tant techniquement que de manière organisationnelle.

5) Achat de matériels

Les pannes de la tondeuse et de la débroussailleuse de la commune sont de plus en plus fréquentes, monsieur le maire propose aux membres du conseil de consulter plusieurs entreprises pour leur remplacement. Ces matériels ont respectivement 20 ans et 18 ans d'utilisation.

6) Station d'épuration

ENEDIS ayant terminé la mise en place du câble de raccordement, le compteur définitif sera prochainement posé et les travaux reprendront.

7) Aire de retournement des bus

L'aménagement de l'aire de retournement des bus sur les aires sera complété par un apport de graviers supplémentaire et la pose d'un panneau d'interdiction de stationner. Ces aménagements permettront le retournement des bus sans difficulté et sans danger pour les enfants.

8) Gymnastique douce

La séance de démonstration gratuite pour tous les Bastidains sera organisée le lundi 25 juin à 9h30 dans la salle du foyer.

La séance est levée à 20h30